

STATUT PARTICULIER DES PTS, IMPÉRATIF DÈS CETTE ANNÉE !

AU CABINET MINISTRE, UN1TÉ POSE SA FEUILLE DE ROUTE

UN1TÉ souligne l'importance de publier le décret sur le statut des PTS en 2024, pour démontrer une réelle reconnaissance.

Pour autant, ce décret doit permettre de créer un véritable statut, avantageux pour nos collègues PTS, en précisant de nombreux sujets :

- Astreintes
- Mobilités
- Avancement
- Transfert IPTS vers ISSPTS
- Fin de carrière et retraite
- Congés Maladie
- Droit de grève...



UN1TÉ toujours au cœur des négociations pour les PTS.